



PRÉFÈTE DES ALPES- DE-HAUTE- PROVENCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 23 février 2021

CONSIGNES DE SÉCURITÉ LIÉES À LA PRATIQUE DES SPORTS DE MONTAGNE : Pour que la montagne reste un plaisir

En cette période de crise sanitaire ayant engendré la fermeture des remontées mécaniques, certaines activités telles que le ski de randonnée, la raquette à neige, la luge, se développent. Ces pratiques ne sont pas sans risque et nécessitent de prendre en compte quelques consignes.

Afin de ne pas surcharger les services hospitaliers, il convient de prévenir les risques d'accidents liés aux sports de montagne en minimisant la pratique individuelle afin de préserver la sécurité des personnes.

Pour ce faire, le Ministère des sports se mobilise aux côtés de ses partenaires pour sensibiliser les pratiquants. **L'enjeu : adopter les bons réflexes pour glisser en toute sérénité.**

- éviter de partir seul ou prévenir les secours ;
- être équipé de pelle, de sonde et de détecteur de victimes d'avalanche (DVA), et savoir utiliser ce matériel ;
- s'informer auprès des professionnels et connaître le bulletin risque avalanche du jour ;
- ne pas hésiter à faire demi-tour si les conditions se dégradent ;
- prévoir de la marge au niveau des horaires pour un retour avant la nuit ;
- faire preuve de modestie et ne pas s'engager sur des itinéraires trop ambitieux en prenant en compte ses propres capacités physiques ou le profil du groupe.

Service de la communication et de la représentation de l'État

Tél : 04 92 36 72 10

04 92 36 73 16

Mél : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

8 Rue du Docteur ROMIEU
04016 Digne-les-Bains Cedex